

Paris, le 23 janvier 2008

Mise en oeuvre d'un Programme de Rachat d'Actions

Descriptif du Programme

Les actions de la société Paris Orléans sont admises aux négociations sur le compartiment B d'Eurolist by Euronext Paris. Au 28 janvier 2008, Paris Orléans détient indirectement 3.150.000 de ses propres actions.

Date de l'assemblée générale des actionnaires ayant autorisé le programme de rachat de ses titres

Assemblée Générale Mixte du 21 janvier 2008 dans sa huitième résolution.

Objectifs du programme de rachat de ses actions autorisé par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2007

Le programme de rachat voté par l'Assemblée Générale des actionnaires de Paris Orléans a pour objectif exclusif l'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement indépendant conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

La Société a ainsi conclu un contrat de liquidité en date de ce jour avec Rothschild & Cie Banque.

La description des conditions et modalités de ce contrat de liquidité a fait l'objet d'un communiqué en date de ce jour.

Titres concernés par le programme de rachat :

ISIN : FR0000031684

Code Euronext : FR0000031684

Type : Action - Action ordinaire - Fixing

Marché : Euronext Paris - Eurolist - Compartiment B

Nombre maximal de titres dont le rachat est autorisé à la date du présent descriptif :

En application de la loi et sur la base de l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée générale des actionnaires, et après division du nominal par 10 mise en oeuvre ce jour par le Directoire, la part maximale de ses propres actions que Paris Orléans est susceptible de détenir directement ou indirectement, est 3.163.208 actions, soit un nombre d'actions représentant 10% de son capital social.

Prix maximum d'achat :

Le prix maximum d'achat par action est fixé à 70 euros, étant précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement des actions, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté en conséquence.

Durée du programme de rachat :

Ce programme de rachat pourra être mis en oeuvre pour une durée de 18 mois à compter de la date de ladite assemblée générale mixte réunie le 21 janvier 2008.

Le présent descriptif est disponible gratuitement au siège de Paris Orléans (23bis, Avenue de Messine - 75008 Paris) et sur le site Internet de Paris Orléans (www.paris-orleans.com).